



# PLAN CANICULE



## RECENSEMENT 2018

En période estivale, votre santé peut être mise en danger quand 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas ou très peu,
- et cela dure depuis plusieurs jours.

- Mise en place d'un registre : faites-vous recenser !

Le Plan National Canicule entre en application du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre et durant toute cette période, le Centre Communal d'Action Sociale, sous la responsabilité du Maire, tient un registre nominatif destiné à recenser les personnes fragilisées par l'âge ou un handicap et vivant à leur domicile. Les personnes inscrites bénéficieront d'une attention particulière.

- Qui est concerné ?

Toute personne isolée, fragilisée par l'âge, un handicap ou un mode de vie. Il peut s'agir de vous-même, d'un proche, d'un voisin ou d'un ami.

- Comment s'inscrire ?

Pour demander votre inscription ou celle d'une personne de votre entourage repérée comme fragile, il vous suffit de fournir les renseignements nécessaires (nom, prénom, adresse, téléphone, personne à contacter) **à la Mairie** :

- **à l'accueil** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, le mardi de 16h00 à 19h00 et le jeudi 16h00 à 18h00.
- **par téléphone** : 02 31 78 00 83.

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • #canicule